



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

# LA RETRAITE DES POLICIERS DU CEA

## NON au régime unique par points

La remise en cause de notre système de retraite et l'absence de soutien de notre ministère de tutelle susciteraient auprès des gradés et gardiens de la paix un vif mécontentement.

Deux principes fondent la retraite des policiers :

- ▶ La bonification dite du 1/5ème (5 ans de bonification)
- ▶ La possibilité d'un « départ anticipé » à 52 ans. (57 ans pour l'âge légal).

## UNITÉ SGP POLICE FSMI-FO REVENDIQUE :

- Son opposition à la retraite par points
- Le maintien du régime particulier de retraite des catégories actives de la PN
- Le maintien et la sanctuarisation de la bonification dite du 1/5ème
- Le maintien des 6 derniers mois pour le calcul de la retraite

➤ Rappelons que le dispositif particulier de la retraite des policiers est soumis à des règles et des obligations en matière de disponibilité, d'affectation, d'horaires atypiques et d'absence de droit de grève.

➤ Ces règles confèrent à elles seules la persistance de ces dispositions et de l'esprit de la loi prévues par le législateur en matière de retraite.

C'est pourquoi l'Etat doit s'engager pour le maintien du régime particulier de retraite des policiers.

**UNITÉ SGP**  
**POLICE**  
**FSMI FO**

Aux élections professionnelles  
je vote pour LE SEUL SYNDICAT  
100% Gradés, Gardiens, ADS et PATS

LORS DU VOTE, JE CLIQUE SUR

[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com) - 15-11-2018

